

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

**CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Lotissement Les jardins du Lac 2-1053 Tunis

La Société CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2022, accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes :

- Ahmed SAHNOUN : Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F
- Mohamed HZAMI : F.M.B.Z KPMG TUNISIE

**BILAN**  
**Arrête au 30 juin**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u> <u>2022</u>	<u>31-déc</u> <u>2021</u>	<u>30-juin</u> <u>2021</u>
<b>ACTIFS</b>				
<b><u>Actifs non courants</u></b>				
<i>Actifs immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles		4 797 090	4 685 658	4 562 200
Moins : amortissements		-3 050 567	-2 881 196	-2 718 267
	1	<u>1 746 523</u>	<u>1 804 462</u>	<u>1 843 933</u>
Immobilisations corporelles		1 010 226 613	996 106 248	975 900 417
Moins : amortissements		-428 235 376	-405 345 856	-383 853 762
	2	<u>581 991 237</u>	<u>590 760 392</u>	<u>592 046 655</u>
Immobilisations financières		8 637 128	6 071 175	6 510 858
Moins : provisions		-96 217	-96 217	-96 217
	3	<u>8 540 911</u>	<u>5 974 958</u>	<u>6 414 641</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>592 278 671</u>	<u>598 539 812</u>	<u>600 305 229</u>
Autres actifs non courants	4	1 787 985	3 005 764	4 691 974
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<u><b>594 066 656</b></u>	<u><b>601 545 576</b></u>	<u><b>604 997 203</b></u>
<b><u>Actifs courants</u></b>				
Stocks		116 461 145	95 971 648	110 708 885
Moins : provisions		-672 805	-672 805	-672 805
	5	<u>115 788 340</u>	<u>95 298 843</u>	<u>110 036 080</u>
Clients et comptes rattachés		50 036 131	40 404 973	39 324 946
Moins : provisions		-6 488 795	-6 170 729	-5 805 063
	6	<u>43 547 336</u>	<u>34 234 244</u>	<u>33 519 883</u>
Autres actifs courants	7	73 146 406	67 468 769	68 214 696
Liquidités et équivalents de liquidités	8	8 428 630	9 186 099	11 735 120
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<u><b>240 910 712</b></u>	<u><b>206 187 955</b></u>	<u><b>223 505 779</b></u>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<u><b>834 977 368</b></u>	<u><b>807 733 531</b></u>	<u><b>828 502 982</b></u>

**BILAN**  
**Arrête au 30 juin**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u> <u>2022</u>	<u>31-déc</u> <u>2021</u>	<u>30-juin</u> <u>2021</u>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>				
<b><u>Capitaux propres</u></b>				
Capital social		343 624 940	343 624 940	343 624 940
Réserve légale		588 801	588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		151 619 117	151 619 117	151 619 117
Résultats reportés		- 31 408 019	- 62 917 207	- 62 917 207
Amortissements différés		- 285 768 020	- 285 768 020	- 285 768 020
Pertes non reportables		- 12 977 853	- 12 977 853	- 12 977 853
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>		<b>167 488 200</b>	<b>135 979 012</b>	<b>135 979 013</b>
Résultat net de l'exercice/ la période		15 305 235	31 509 188	16 134 105
<b><u>Total des capitaux propres</u></b>	<b>9</b>	<b>182 793 435</b>	<b>167 488 200</b>	<b>152 113 118</b>
<b><u>Passifs</u></b>				
<b>Passifs non courants</b>				
Emprunts	10	315 650 918	331 842 969	338 379 307
Crédits bails	11	2 298 175	2 486 081	2 719 149
Comptes courants actionnaires	12	52 277 356	52 277 356	52 277 356
Provisions pour risques et charges	13	8 201 114	7 929 806	7 464 560
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>378 427 563</b>	<b>394 536 212</b>	<b>400 840 372</b>
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	51 479 805	40 994 249	45 601 725
Autres passifs courants	15	128 678 405	117 685 104	129 984 661
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	93 598 160	87 029 766	99 963 106
<b>Total des passifs courants</b>		<b>273 756 370</b>	<b>245 709 119</b>	<b>275 549 492</b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b>652 183 933</b>	<b>640 245 331</b>	<b>676 389 864</b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		<b>834 977 368</b>	<b>807 733 531</b>	<b>828 502 982</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Relatif à la période clos au 30 juin**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

	<u>NOTE</u>	<u>30-juin</u>	<u>31-déc</u>	<u>30-juin</u>
		<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2021</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	17	168 628 147	325 968 814	163 884 715
Production immobilisée	18	6 429 426	15 090 380	8 539 149
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>175 057 573</b>	<b>341 059 194</b>	<b>172 423 864</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation des stocks de produits finis et des encours		-4 467 512	7 865 742	-4 400 246
Achats d'approvisionnements consommés	19	87 819 073	150 060 866	82 369 628
Charges de personnel	20	17 057 042	37 775 840	19 864 323
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	24 824 195	47 315 674	23 054 453
Autres charges d'exploitation	22	13 166 951	26 834 392	12 762 248
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>138 399 749</b>	<b>269 852 514</b>	<b>133 650 406</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>36 657 824</b>	<b>71 206 680</b>	<b>38 773 458</b>
Charges financières nettes	23	-21 056 720	-43 873 828	-22 035 791
Produits des placements	24	15 997	137 916	84 143
Autres gains ordinaires	25	294 142	4 980 680	1 286 293
Autres pertes ordinaires		-209 748	-186 984	-1 619 885
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT</b>		<b>15 701 495</b>	<b>32 264 464</b>	<b>16 488 218</b>
Impôt sur les sociétés		-396 260	-755 276	-354 113
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>15 305 235</b>	<b>31 509 188</b>	<b>16 134 105</b>

**ETAT DE FLUX**  
Relatif à la période clos au 30 juin  
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>30/06/2021</u>
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>			
Encaissements reçus des clients	199 078 932	352 626 207	172 229 873
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnel	-147 667 856	-286 955 456	-145 026 989
Intérêts payés	-3 737 299	-7 694 356	-3 230 489
Impôts et taxes payés	-13 577 230	-63 113	-57 384
Autres flux	-950 936	-1 153 608	-
Encaissement des produits de placement	15 288	252 478	267 368
<b><u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u></b>	<b><u>33 160 899</u></b>	<b><u>57 012 152</u></b>	<b><u>24 182 379</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-8 885 825	-6 172 831	-8 139 702
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	330 564	-
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	-337 372	-1 155 233
<b><u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u></b>	<b><u>-8 885 825</u></b>	<b><u>-6 179 639</u></b>	<b><u>-9 294 935</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>			
Encaissements provenant des emprunts bancaires	1 450 000	16 788 523	-
Intérêts payés pour le remboursement des emprunts	-13 341 126	-34 976 798	-20 064 673
Remboursements des emprunts bancaires	-14 396 420	-37 424 203	-674 434
Remboursements des crédits Leasing	-1 063 793	-2 190 025	-1 171 739
Remboursements ou encaissement des crédits de gestion	-2 581 074	4 552 914	-
<b><u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u></b>	<b><u>-29 932 413</u></b>	<b><u>-53 249 589</u></b>	<b><u>-21 910 846</u></b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-5 657 339</b>	<b>-2 417 076</b>	<b>-7 023 402</b>
<i>Trésorerie Initiale</i>	<i><u>-6 165 531</u></i>	<i><u>-3 748 455</u></i>	<i><u>-3 748 455</u></i>
<i>Trésorerie Finale</i>	<i><u>-11 822 870</u></i>	<i><u>-6 165 531</u></i>	<i><u>-10 771 857</u></i>

**I. Présentation de la société**

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
<b>Total apport net</b>	<b>110.628.081</b>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2019 de la société Carthage Cement a décidé d'augmenter le capital social de 223.774.773 DT par l'émission de 22.377.477 nouvelles actions de valeur nominale de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 0,2 DT par actions. Cette augmentation n'a été souscrite qu'à hauteur de 77% du montant décidé soit la souscription de 171.490.527 actions nouvelles, ce qui aboutit à une augmentation du capital social de 171.490.527 DT et une prime d'émission de 34.298.105 DT, réalisée à hauteur de 68.235.149 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires BINA CORP) et 137.553.484 en numéraire.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n°2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99% dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veillesse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

## ***II. Evènements significatifs***

### ***II.1. Affaire de surfacturation***

La société a constaté courant l'exercice 2020 l'impact de l'affaire de surfacturation du coût de la cimenterie au niveau des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

En effet, la cour d'appel a émis un jugement en date du 15 novembre 2019 condamnant solidairement les représentants légaux des constructeurs de la cimenterie (FLSmidth, PROKON, EKON) ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA et Belahassen Trabelsi et deux intermédiaires (représentants de la société FLSmidth en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à Carthage Cement au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. Carthage Cement a porté cette affaire en cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard

indûment payés, les pénalités de retard ainsi que les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Sur ordonnance par requête et à la demande de la société, un expert judiciaire a été désigné par le tribunal de première instance pour estimer tous les montants précédemment cités. A la date de présente publication de ces états financiers, la cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement.

Par ailleurs, l'un des condamnés s'est opposé et un autre condamné s'est pourvu en cassation. Le reste des condamnés étant en état de fuite ne se sont pas manifestés.

Le 17 avril 2020, Carthage Cement a reçu deux virements de la part de FLsmidth pour un montant total de 2 millions d'euros. Cet évènement, en sus du courrier du 4 mars 2020 de reconnaissance des faits, sont considérés par le management comme un signe de reconnaissance de la part de FLsmidth de son implication.

Sur la base de ces éléments, le management estime que le montant de 30 millions d'euros constitue à ce stade le montant minimum dont la probabilité qu'il soit acquis par la société est assez élevée. Par ailleurs, la société dispose déjà dans ses comptes des dettes courantes envers les parties condamnées qui permettent de couvrir en partie le montant de 30 millions d'euros. Carthage Cement détient aussi une dette en compte courant actionnaire envers Mr Lazhar STA pour un montant de 52.277.356 DT à fin novembre 2019. Ainsi, le management a procédé à la comptabilisation des impacts comptables de ce jugement au niveau des états financiers et il a aussi arrêté le décompte des intérêts sur le compte courant de Mr Lazhar STA. Courant 2022, Carthage Cement a aussi engagé un processus d'arbitrage international et ce en parallèle avec l'action en justice devant la cour de cassation.

Du fait que le montant de surfacturation a impacté le coût initial de la construction, le management a procédé donc à la soustraction de ce montant de 30 millions d'euros (en retenant son équivalent en DT en cours historique conformément aux termes du jugement) de la valeur brute des immobilisations concernées. Le gain au titre des amortissements antérieures à 2020 (correspondant aux amortissements excédentaires relative au montant surfacturé) a été constaté parmi les autres gains de l'exercice 2020 et ce conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'impact comptable de cette opération :

Désignation	En DT
<b>Bilan :</b>	
▪ Construction Cimenterie	(31 084 965)
▪ Installations Techniques Cimenterie	(31 516 514)
▪ Amortissements constructions Cimenterie	6 562 381
▪ Amortissements Installations techniques Cimenterie	9 980 229
▪ Produits à recevoir*	40 920 987
▪ Dettes envers les constructeurs de la cimenterie*	15 375 460
▪ Virement reçu de FLsmidth (Trésorerie)	6 305 032
<b>Etat de résultat :</b>	
▪ Gains Ordinaires	16 542 610

(\*) : Cette dette correspond à un montant restant du envers les constructeurs de la cimenterie et qui a fait l'objet d'une décision de gel de la part des juges dans le cadre des procédures liées à



l'affaire de surfacturation. En application du principe de prééminence du fond sur la forme, le management a procédé à une présentation de ces dettes en net des produits à recevoir constatés au titre de cette affaire.

Il est à rappeler aussi qu'un montant de 8,2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016), annulant l'impact du mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding »- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles.

### ***II.2. Affaire intentée contre NLS suite à l'expiration du contrat d'exploitation de la cimenterie***

Un différend oppose actuellement Carthage Cement à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie et qui est aussi une partie liée de FLS Smith). Carthage Cement réclame la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui aurait dû être réalisée par cette dernière avant le transfert de la cimenterie ainsi que d'autres frais et charges qui devraient être supportées par NLS et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties.

La société Carthage Cement réclame un montant de 12.6 MDT correspondant principalement aux frais de maintenance de la cimenterie (susmentionnés) déterminés sur la base d'une inspection technique réalisée par un bureau d'étude externe sur l'état de la cimenterie transférée par NLS à Carthage Cement.

Le management a procédé à la constatation d'un gain de 2,8 MDT correspondant au montant des dettes de NLS dans les comptes de la société. Le management considère que ce montant est le gain minimum qui sera réalisé par Carthage Cement en attendant le dénouement du différend opposant les deux parties.

### ***II.3. Affaire sur des commissions illégales***

Lors des investigations effectuées au titre de l'affaire de surfacturation citée plus haut, il a été évoqué l'existence d'un soupçon d'une commission illégale se rapportant au contrat d'exploitation de la cimenterie.

A cet effet, la société Carthage Cement a déposé une plainte pénale devant le tribunal de première instance en date du 06 juillet 2017 demandant l'autorisation d'ouvrir une enquête judiciaire concernant ce soupçon. Le procureur de la république a ordonné le 12 mars 2020 l'ouverture d'une enquête auprès du juge d'instruction du pôle financier. Cette enquête est toujours en cours à la date de publication des présents états financiers.

Les procédures liées aux trois affaires susmentionnées dans les paragraphes II.1, II.2 et II.3 sont toujours en cours à la date de publication des présents états financiers.

L'impact final sur les états financiers de ces affaires ne peut être estimé de manière définitive que lorsque les procédures judiciaires sont finalisées.

#### ***II.4.Situation financière de la société et performance au 30 juin 2022***

La société Carthage Cement a accumulé des pertes reportées de 315 millions de dinars au 30 juin 2022. Ces pertes sont essentiellement dues aux éléments suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement ainsi qu'un coût élevé de la sous-traitance de la production de ciment (voir note II).
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris depuis 2019 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à :
  - ✓ une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT). Cette augmentation du capital a été rémunérée par apport en cash et par la conversion de certaines dettes .
  - ✓ une restructuration des emprunts bancaires avec le pool bancaire (une période de grâce de 18 mois a été accordée, baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);
- Une restructuration opérationnelle par un plan de départ volontaire ayant contribué à la réduction de l'effectif de la société ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;

Par ailleurs et sur la base de ces actions, le management de la société a établi un business plan pour la période 2022-2026 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

Courant le premier semestre de 2022, la société a pu réaliser une très bonne performance en réalisant un excédent brut d'exploitation de 61 MDT un résultat net positif de 15 MDT

Ainsi et en tenant compte de la performance financière que la société a commencé à réaliser depuis l'exercice 2020 et du plan de restructuration, la société a pu surmonter les difficultés d'exploitation et de trésorerie qu'elle a connues durant les années précédentes.

### **III. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers intermédiaires de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 et plus particulièrement la NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre.

Les états financiers intermédiaires doivent être lus en liaison avec les états financiers annuels au 31 décembre 2021.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des états financiers intermédiaires au 30 juin 2022 sont identiques à ceux appliqués pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2021.

### **IV. Bases de mesure et principes comptables appliqués**

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

#### **IV.1 Unité monétaire**

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

#### **IV.2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction et de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	30 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et outillage industriel	20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

Depuis l'exercice 2020, la société Carthage Cement présentait les pièces de rechange spécifiques parmi les immobilisations corporelles. Les pièces de rechange spécifiques non encore consommées sont présentées parmi les immobilisations corporelles comptabilisées en immobilisations corporelles en cours.

Les pièces de rechange spécifiques sont amorties sur la base de la durée de vie de chaque pièce.

#### **IV.3 Contrats de location**

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### **IV.4 Les frais préliminaires et charges à répartir**

Les frais préliminaires sont les dépenses rattachées à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Les charges à répartir sont relatives aux gratifications de fin service à accorder au personnel de la société dans le cadre du plan de restructuration consistant en une action de licenciement volontaire. Par ailleurs, le management a prévu un business plan qui tient compte dudit plan de restructuration.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

#### **IV.5 Stocks**

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice. Il est à noter que vu la spécificité de certains produits, la société fait appel à un expert technique (géologue) pour l'inventaire de certains éléments des stocks (agrégats et clinker). L'inventaire physique de ces stocks font appel à des techniques d'estimation et des paramètres qui sont fournis par les experts techniques.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange non spécifiques sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

#### **IV.6 Emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants. Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

#### **IV.7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants**

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

#### **IV.8 Provisions pour risques et charges**

##### *Provision pour litiges*

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

##### *Provision pour indemnités de départ à la retraite*

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servis au personnel calculé selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, le taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

#### **IV.9 Liquidité et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

#### **IV.10 Revenus**

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

#### **IV.11 Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change moyen du mois précédent. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change qui en résultent sont constatées en résultat de l'exercice.

**V. Contrôles fiscaux en cours****V-1. Contrôle fiscal 2008-2010**

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société. En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société. La cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement à la date de publication des présents états financiers.

**V-2. Contrôle fiscal GCN**

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade (devenue BINA TRADE) a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et BINA TRADE, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 de recalculer le montant des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu

par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un montant révisé de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

### **V-3. Contrôle fiscal 2011-2012**

Un troisième contrôle, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En décembre 2017, ce contrôle fiscal a été partiellement par une reconnaissance de dette relative à la retenue à la source, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT. La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 26 février 2020. La société a interjeté en appel ce jugement.

Une provision de 2.770.873 DT a été constatée dans les états financiers en couverture de ces différents contrôles fiscaux.



**A/ ACTIFS****NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent au 30 juin 2022 un solde de 1.746.523 DT contre 1.804.462 DT au 31 décembre 2021, et qui s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Licences	987 735	897 505	800 874
Logiciels	745 672	741 470	739 670
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	351 335	334 335	309 308
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>4 797 090</b>	<b>4 685 658</b>	<b>4 562 200</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	-3 050 567	-2 881 196	-2 718 267
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 746 523</b>	<b>1 804 462</b>	<b>1 843 933</b>

**NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2022 un solde net d'amortissements de 581.991.237 DT contre 590.760.392 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Terrains	2 965 922	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	6 357 159	4 770 157	4 388 675
Carrière	111 707 060	111 707 060	111 707 060
Constructions	478 678 777	462 145 004	462 072 198
Installations climatiseurs	102 066	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560	162 560
Matériel de transport	1 657 228	1 565 237	1 565 237
Matériel industriel	17 679 967	17 636 801	17 085 156
Matériel informatique	1 823 051	1 813 822	1 647 169
Mobilier & Matériel de bureau	1 673 890	1 498 204	1 402 841
Installations techniques cimenterie	308 506 878	308 436 173	308 317 582
Matériel Ready Mix	62 889	62 889	62 889
Matériel acquis en leasing	46 374 120	45 297 900	44 798 416
Pièces de rechanges spécifiques	12 427 986	9 427 113	3 837 844
Immobilisations corporelles en cours (A)	7 301 567	17 000 152	9 866 126
Immobilisations corporelles en cours - PDR Spécifiques	12 745 493	11 515 188	5 918 676
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>1 010 226 613</b>	<b>996 106 248</b>	<b>975 900 417</b>
Amortissements des immobilisations corporelles	-428 235 376	-405 345 856	-383 853 762
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>581 991 237</b>	<b>590 760 392</b>	<b>592 046 655</b>

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**  
**Au 30 juin 2022**

Désignations	Valeurs brutes				Amortissements			VCN au 30/06/2022
	Au 31/12/2021	Acquisitions 2022	Transfert 2022	Au 30/06/2022	Au 31/12/2021	Dotation 2022	Au 30/06/2022	
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	2 700 000	1 620 370	67 500	1 687 870	1 012 130
Logiciels	741 470	4 202	-	745 672	696 802	25 778	722 580	23 092
Licence	897 505	90 230	-	987 735	551 676	76 093	627 769	359 966
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	12 348	12 348	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	334 335	17 000	-	351 335	-	-	-	351 335
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>4 685 658</b>	<b>111 432</b>		<b>4 797 090</b>	<b>2 881 196</b>	<b>169 371</b>	<b>3 050 567</b>	<b>1 746 523</b>
Terrain	2 965 922	-	-	2 965 922	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	4 770 157	1 587 002	-	6 357 159	2 991 618	254 392	3 246 010	3 111 149
Carrière	111 707 060	-	-	111 707 060	35 746 259	1 117 071	36 863 330	74 843 730
Constructions	462 145 004	50 003	16 483 770	478 678 777	183 619 082	11 088 154	194 707 236	283 971 541
Installations techniques cimenterie	308 436 173	70 705	-	308 506 878	125 299 755	7 736 600	133 036 355	175 470 523
Installations climatiseurs	102 066	-	-	102 066	102 066	-	102 066	-
Installations téléphoniques	162 560	-	-	162 560	162 560	-	162 560	-
Matériel de transport	1 565 237	91 991	-	1 657 228	1 221 048	65 366	1 286 414	370 814
Matériel industriel	17 636 801	43 166	-	17 679 967	13 384 142	267 992	13 652 134	4 027 833
Matériel informatique	1 813 822	9 229	-	1 823 051	1 383 825	122 097	1 505 922	317 129
Mobilier & Matériel de bureau	1 498 204	177 020	-1 334	1 673 890	1 097 559	72 224	1 169 783	504 107
Matériel ready Mix	62 889	-	-	62 889	35 235	1 572	36 807	26 082
Matériel acquis en leasing	45 297 900	1 076 220	-	46 374 120	38 821 237	1 058 743	39 879 980	6 494 140
Pièces de rechanges spécifiques	9 427 113	-	3 000 873	12 427 986	1 481 470	1 105 309	2 586 779	9 841 207
Immobilisations corporelles en cours (A)	17 000 152	354 209	-10 052 794	7 301 567	-	-	-	7 301 567
Immobilisations corporelles en cours - PDR Spécifique	11 515 188	-	1 230 305	12 745 493	-	-	-	12 745 493
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>996 106 248</b>	<b>3 459 545</b>	<b>10 660 820</b>	<b>1 010 226 613</b>	<b>405 345 856</b>	<b>22 889 520</b>	<b>428 235 376</b>	<b>581 991 237</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>1 000 791 906</b>	<b>3 570 977</b>	<b>10 660 820</b>	<b>1 015 023 703</b>	<b>408 227 052</b>	<b>23 058 891</b>	<b>431 285 943</b>	<b>583 737 760</b>

**NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières présentent au 30 juin 2022 un solde net de 8.540.911 DT contre 5.974.958 DT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une augmentation de 2.565.953 DT. Elles s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Titres de participation	669 716	669 716	669 716
Prêts au personnel	1 668 672	507 353	1 036 437
Dépôts et cautionnements versés	6 298 740	4 894 106	4 804 705
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>8 637 128</b>	<b>6 071 175</b>	<b>6 510 858</b>
Provisions immobilisations financières	-96 217	-96 217	-96 217
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>8 540 911</b>	<b>5 974 958</b>	<b>6 414 641</b>

**NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les autres actifs non courants s'élèvent au 30 juin 2022 à 1.787.985 DT contre 3.005.764 DT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une diminution de 1.217.779 DT. Ils s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Charges à répartir	10 181 163	10 181 163	10 181 163
Résorption charges à répartir	-8 393 178	-7 175 399	-5 489 189
<b>Total des autres actifs non courants</b>	<b>1 787 985</b>	<b>3 005 764</b>	<b>4 691 974</b>

**NOTE N°5 : STOCKS**

Les stocks nets s'élèvent au 30 juin 2022 à 115.788.340 DT contre 95.298.843 DT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une hausse de 20.489.497 DT. Ils s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Pièces de rechange	23 663 153	23 198 561	26 260 863
Produits finis Agrégats	2 165 580	2 561 337	2 023 194
Produits semi-finis Agrégats	53 599 311	48 154 773	43 244 516
Stocks Ciments	2 033 161	2 660 113	2 388 544
Matières premières READYMIX	88 592	88 592	94 700
Stocks matières premières cimenterie	15 896 837	1 503 819	1 952 980
Stocks Clinker	15 471 742	15 426 060	33 404 102
Emballages	2 818 470	1 654 094	1 339 986
Stock en transit	724 299	724 299	-
<b>TOTAL BRUT DES STOCKS</b>	<b>116 461 145</b>	<b>95 971 648</b>	<b>110 708 885</b>
Moins : Provisions	-672 805	-672 805	-672 805
<b>TOTAL NET DES STOCKS</b>	<b>115 788 340</b>	<b>95 298 843</b>	<b>110 036 080</b>

**NOTE N°6: CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Le poste clients et comptes rattachés présentent au 30 juin 2022 un solde net de 43.547.336 DT contre 34.234.244 DT au 31 décembre 2021. Il s'analyse comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>30/06/2021</b>
Clients Agrégats	19 849 737	19 809 188	20 678 504
Clients Ciments	5 945 942	5 149 890	5 112 108
Clients Ready mix	2 793 211	2 351 537	3 150 480
Clients Douteux	6 488 795	6 170 729	5 805 063
Clients, effets à recevoir	47 666	1 075 801	102 654
Clients, effets à l'encaissements	-	-	2 224
Clients, chèques à l'encaissements	14 910 780	5 847 828	4 473 913
<b>Total brut</b>	<b>50 036 131</b>	<b>40 404 973</b>	<b>39 324 946</b>
Moins : Provisions	-6 488 795	-6 170 729	-5 805 063
<b>Total net</b>	<b>43 547 336</b>	<b>34 234 244</b>	<b>33 519 883</b>

**NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS**

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2022 à 73.146.406 DT contre 67.468.769 DT au 31 décembre 2021 et se détaillant ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>30/06/2021</b>
Etat impôts et taxes	17 849 098	13 907 742	13 426 812
BINA Trade *	1 926 613	1 926 613	1 926 613
Créance sur des parties liées *	757 989	760 069	762 569
Produits à recevoir	946 635	890 489	969 437
Charges constatées d'avance	2 516 783	914 212	2 059 621
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144	420 144
Affaire Groupe FLS(a)	49 150 545	49 089 545	49 089 545
CNSS	18 644	-	-
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>73 586 451</b>	<b>67 908 814</b>	<b>68 654 741</b>
Moins : provisions	-440 045	-440 045	-440 045
<b>TOTAL NET</b>	<b>73 146 406</b>	<b>67 468 769</b>	<b>68 214 696</b>

\* Voir note 26

(a) Cette rubrique correspond essentiellement au produit à recevoir au titre de l'affaire de surfacturation et les litiges avec les constructeurs de la cimenterie (voir note II).

**NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES**

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 30 juin 2022 8.428.630 DT contre 9.186.099 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>30/06/2021</b>
Placements en titres SICAV	1 030	2 854 220	1 047 388
Placements en titres	59 618	57 920	49 244
Banques (a)	7 413 142	5 752 757	3 094 159
Blocage et déblocage	936 235	495 829	7 512 529
Caisses	18 605	25 373	31 800
<b>Total</b>	<b>8 428 630</b>	<b>9 186 099</b>	<b>11 735 120</b>

(a) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>30/06/2021</b>
Banque de Tunisie	3 808 302	524 685	283 447
Banque Tuniso-Koweïtienne	289 260	947 097	465 460
Banque de Tunisie et des Emirats	70 597	101 432	48 492
Arab Tunisian Bank	495 591	440 340	-
Attijari Bank	192 692	154 364	-
Al Baraka Bank	44 937	33 659	24 581
Banque Nationale Agricole	363 701	305 785	1 062 459
Zitouna Bank	10 951	6 296	6 416
QNB	58 960	9 214	109 461
TSB	595 568	34 124	16 749
North Africa International Bank	4 524	4 703	4 872
UIB	694	766	837
BIAT	1 412 077	-	40 448
Société Tunisienne de Banque	63 822	339 946	-
BTL	-	2 841 153	1 018 154
ABC BANK	1 466	9 193	12 783
<b>Total</b>	<b>7 413 142</b>	<b>5 752 757</b>	<b>3 094 159</b>

**B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS****NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation totalisent au 30 juin 2022 un solde de 182.793.435 DT contre un solde de 167.488.200 DT au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 15.305.235 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>30/06/2021</b>
Capital social	343 624 940	343 624 940	343 624 940
Réserve légale	588 801	588 801	588 801
Prime d'émission	151 619 117	151 619 117	151 619 117
Prime de scission	1 809 234	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	-44 385 872	-75 895 060	-75 895 060
Amortissements différés	-285 768 020	-285 768 020	-285 768 020
<b>Total capitaux propres avant résultat de la période</b>	<b>167 488 200</b>	<b>135 979 012</b>	<b>135 979 013</b>
Résultat de l'exercice/la période	15 305 235	31 509 188	16 134 105
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>182 793 435</b>	<b>167 488 200</b>	<b>152 113 118</b>

La structure du capital se présente au 30 juin 2022 comme suit :

<b>Liste des actionnaires</b>	<b>Après augmentation</b>	
	<b>Montant en DT</b>	<b>% de détention</b>
<b>BINA CORP</b>	138 146 608	40,20%
<b>Etat Tunisien</b>	10 819 622	3,15%
<b>El Karama Holding</b>	5 193 383	1,51%
<b>Banques</b>	66 725 877	19,42%
<b>Public</b>	122 739 450	35,72%
<b>TOTAL</b>	<b>343 624 940</b>	<b>100,00%</b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

**Tableau de variation des capitaux propres**  
**Au 30 juin 2022**

<i>(En DT)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>343 624 940</b>	<b>1 809 234</b>	<b>151 619 117</b>	<b>588 801</b>	<b>-95 259 646</b>	<b>-285 768 020</b>	<b>19 364 586</b>	<b>135 979 012</b>
Affectation du résultat 2020	-	-	-	-	19 364 586	-	-19 364 586	-
Résultat de la période close le 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-	31 509 188	31 509 188
<b>Soldes au 31 décembre 2021</b>	<b>343 624 940</b>	<b>1 809 234</b>	<b>151 619 117</b>	<b>588 801</b>	<b>-75 895 060</b>	<b>-285 768 020</b>	<b>31 509 188</b>	<b>167 488 200</b>
Affectation du résultat 2021	-	-	-	-	31 509 188	-	-31 509 188	-
Résultat de la période close le 30 juin 2022	-	-	-	-	-	-	15 305 235	15 305 235
<b>Soldes au 30 juin 2022</b>	<b>343 624 940</b>	<b>1 809 234</b>	<b>151 619 117</b>	<b>588 801</b>	<b>-44 385 872</b>	<b>-285 768 020</b>	<b>15 305 235</b>	<b>182 793 435</b>

**NOTE N° 10 : EMPRUNTS****Tableau des Emprunts au 30/06/2022**

Banque	Solde au 31/12/2021			Mouvement de l'exercice				Solde au 30/06/2022		
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Reclassements LT	Additions CT Rééchelonnement	Reclassements CT	Remboursements CT	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an
AMEN BANK	16 374 409	15 230 658	1 143 751	-502 131	1 450 000	502 131	-701 875	17 122 534	14 728 527	2 394 007
ATB	8 000 000	7 069 767	930 233	-372 093	-	372 093	-372 093	7 627 907	6 697 674	930 233
ATTIJARI	15 759 766	14 865 347	894 419	-502 837	-	502 837	-473 119	15 286 647	14 362 510	924 137
BH	53 623 545	50 148 802	3 474 743	-1 711 273	-	1 711 273	-774 584	52 848 961	48 437 529	4 411 432
BIAT	22 264 444	20 193 333	2 071 111	-1 035 556	-	1 035 555	-1 035 556	21 228 889	19 157 778	2 071 111
BNA	57 639 611	51 596 749	6 042 862	-2 789 013	-	2 789 013	-2 324 178	55 315 433	48 807 735	6 507 698
BT	76 511 275	68 740 590	7 770 685	-3 586 470	-	3 586 470	-3 586 470	72 924 805	65 154 120	7 770 685
BTE	9 336 055	9 081 644	254 411	-317 096	-	317 096	-	9 336 055	8 764 549	571 506
BTK	16 849 079	15 027 557	1 821 522	-910 761	-	910 761	-910 761	15 938 318	14 116 796	1 821 522
BTL	22 083 333	19 375 000	2 708 333	-1 250 000	-	1 250 000	-1 250 000	20 833 333	18 125 000	2 708 333
STB	51 273 377	45 823 563	5 449 814	-2 515 299	-	2 515 299	-2 934 516	48 338 861	43 308 264	5 030 598
TSB	16 089 002	14 689 959	1 399 043	-699 522	-	699 522	-33 269	16 055 732	13 990 436	2 065 296
<b>Total des emprunts</b>	<b>365 803 896</b>	<b>331 842 969</b>	<b>33 960 927</b>	<b>-16 192 051</b>	<b>1 450 000</b>	<b>16 192 050</b>	<b>-14 396 420</b>	<b>352 857 475</b>	<b>315 650 918</b>	<b>37 206 557</b>



**NOTE N°11 : Crédits bail**

Le poste « crédits bail » accuse au 30 juin 2022 un solde de 2.298.175 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

**NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES**

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2022 à 52.277.356 DT, s'analyse comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>30/06/2021</b>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401	23 227 401	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA**	29 049 955	29 049 955	29 049 955
<b>Total</b>	<b>52 277 356</b>	<b>52 277 356</b>	<b>52 277 356</b>

\*\* Le décompte des intérêts sur le compte courant Lazhar Sta a été suspendu à compter du mois de novembre 2019 suite à l'affaire de surfacturation (Lazhar Sta est l'une des parties condamnées dans cette affaire).

**NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES**

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2022 à 8.201.114 DT, s'analyse comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>30/06/2021</b>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 639 842	1 426 242	1 226 242
Autres provisions pour risques et charges	5 560 011	5 502 303	5 237 057
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261	1 001 261
<b>Total</b>	<b>8 201 114</b>	<b>7 929 806</b>	<b>7 464 560</b>

**NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse au 30 juin 2022 un solde de 51.479.805 DT, qui s'analyse comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>30/06/2021</b>
Fournisseurs d'exploitation	33 951 727	26 826 765	28 104 708
Fournisseurs, effets à payer	16 889 628	13 442 513	16 983 378
Fournisseurs d'immobilisations	543 982	630 503	436 442
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483	1 483
Autres fournisseurs	-	-	-17 271
Retenue de garantie	92 985	92 985	92 985
<b>Total</b>	<b>51 479 805</b>	<b>40 994 249</b>	<b>45 601 725</b>

**NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants présentent, au 30 juin 2022, un total de 128.678.405 DT, contre 117.685.104 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Clients, avances et acomptes	38 155 615	23 792 348	29 697 391
Etat impôts et taxes	71 473 357	73 745 398	75 572 302
Amende Exploitation carrière	1 584 205	1 057 653	617 753
Rémunérations dues au personnel	53 257	1 307 477	50 478
Dettes envers les parties liées	42 592	42 592	42 592
CNSS	9 491 552	11 169 386	14 699 350
Personnel, charges à payer	5 488 503	3 994 777	6 119 116
Congés à payer	643 600	598 072	802 397
Autres passifs courants	1 567 171	1 715 313	2 021 052
Provisions pour risques et charges	64 339	106 186	275 820
Compte d'attente	114 214	155 902	86 410
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>128 678 405</b>	<b>117 685 104</b>	<b>129 984 661</b>

**NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent au 30 juin 2020 un solde de 93.598.160 DT contre 87.029.766 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	37 206 557	33 960 927	39 658 208
Echéances à moins d'un an sur crédits bails	1 159 198	1 130 358	1 099 360
Intérêts courus	3 595 045	2 519 546	3 160 335
Billet de trésorerie	3 415 277	4 065 277	2 150 000
Crédit de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	25 147 001	25 147 000	26 874 626
Crédit financement devises	2 823 582	4 855 028	4 513 600
Concours bancaires	20 251 500	15 351 630	22 506 977
<b>Total</b>	<b>93 598 160</b>	<b>87 029 766</b>	<b>99 963 106</b>

**B/ RESULTAT DE LA PERIODE****NOTE N°17 : PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Ventes des produits de carrière	7 803 912	15 203 532	7 764 116
Ventes de béton prêt à l'emploi	5 778 041	9 625 176	5 073 435
Ventes Clinker à l'export	4 736 295	18 251 714	8 973 493
Ventes ciments	148 654 883	279 764 605	140 410 964
Pompage et transport Béton	1 256 605	2 248 602	1 215 547
Chargements et transports Agrégat	336 609	663 010	333 316
Chargements et transports Ciment	61 802	212 175	113 844
<b>Total</b>	<b>168 628 147</b>	<b>325 968 814</b>	<b>163 884 715</b>

**NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE**

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Travaux piste carrière	705 735	674 785	396 513
Travaux préparatoires	1 046 055	2 203 819	1 435 484
Aménagements front	3 052 398	9 159 415	4 887 921
Aires de stockage	1 625 238	3 050 977	1 817 847
Production immobilisée RM	-	1 384	1 384
<b>Total</b>	<b>6 429 426</b>	<b>15 090 380</b>	<b>8 539 149</b>

**NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES**

Les achats d'approvisionnement se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Explosifs	1 322 471	2 363 880	1 209 692
Gasoil et Lubrifiants	2 073 651	4 345 923	2 214 095
Pièces de rechange	3 668 181	12 845 085	11 499 041
Achats de matières premières Ready mix	1 172 430	1 688 352	1 382 308
Achats de matières consommables cimenterie	32 335 329	54 994 312	33 306 055
Achats emballages	10 100 962	19 521 387	8 076 350
Autres achats	3 980 933	8 477 384	4 380 441
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	49 531 562	44 441 166	22 230 142
Achats non stockés de matières et fournitures	641 007	1 294 745	631 569
Variation de stocks des pièces de rechange	-1 450 059	-3 449 557	-5 965 008
Variation de stocks des matières premières Ready mix	-	6 109	-
Variation de stock matières premières cimenterie	-15 557 394	3 532 080	3 404 943
<b>Total</b>	<b>87 819 073</b>	<b>150 060 866</b>	<b>82 369 628</b>

**NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Salaires et compléments de salaires	14 223 481	30 452 074	16 565 965
Cotisations sociales	2 553 318	6 362 403	2 920 536
Autres charges sociales	280 243	961 363	377 822
<b>Total</b>	<b>17 057 042</b>	<b>37 775 840</b>	<b>19 864 323</b>

**NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS**

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	169 371	301 274	138 344
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	22 889 520	43 254 129	21 503 327
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	1 217 778	3 372 421	1 686 210
Dotations aux provisions pour risques et charges	229 460	464 862	169 249
Dotations aux provisions pour créances douteuses	463 354	1 970 416	1 103 804
Reprise sur provisions et amortissements	-145 288	-2 047 428	-1 546 481
<b>Total des dotations nettes</b>	<b>24 824 195</b>	<b>47 315 674</b>	<b>23 054 453</b>

**NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Loyers et charges locatives	2 138 190	5 113 114	2 807 600
Entretiens et réparations	4 094 157	8 946 266	4 206 934
Assurances	1 155 337	2 258 893	1 112 412
Études, recherches et divers services extérieurs	19 089	80 078	40 449
Jetons de présence	32 000	91 000	86 000
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b><u>7 438 773</u></b>	<b><u>16 489 351</u></b>	<b><u>8 253 395</u></b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	756 357	1 988 290	954 541
Publicités, publications, relations publiques	105 463	117 154	40 877
Déplacements, missions et réceptions	279 374	690 257	321 849
Dons et subventions	564 367	734 310	237 397
Transports	3 103 025	4 695 598	1 934 164
Frais postaux et de télécommunications	139 389	208 793	69 138
Services bancaires et assimilés	344 810	902 387	566 460
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b><u>5 292 785</u></b>	<b><u>9 336 789</u></b>	<b><u>4 124 426</u></b>
Impôts et taxes sur rémunérations	172 706	665 629	123 544
T.C.L	184 723	147 278	147 278
Droits d'enregistrement et de timbres	7 991	67 454	38 930
Autres impôts et taxes	86 522	159 289	89 544
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b><u>451 942</u></b>	<b><u>1 039 650</u></b>	<b><u>399 296</u></b>
Transfert de charges	-16 549	-31 398	-14 869
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>13 166 951</b>	<b>26 834 392</b>	<b>12 762 248</b>

**NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES**

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Intérêts sur emprunts	15 616 285	32 901 557	16 359 262
Intérêts sur leasing	232 070	492 212	252 991
Agios débiteurs	738 354	1 490 979	851 869
Frais d'escomptes	4 087 397	8 670 483	4 542 661
Pertes de change	117 439	-375 947	-386 821
Pénalités de retards	265 175	694 544	415 829
<b>Total</b>	<b>21 056 720</b>	<b>43 873 828</b>	<b>22 035 791</b>

**NOTE N°24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Les autres gains ordinaires se présentent comme suit au 30 juin 2022 : :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Remboursement assurance	269 135	118 598	100
Vente conteneurs et palettes	5 363	15 175	7 866
Autres gains ordinaires	16 885	4 675 033	1 117 389
Vente déchets ciment	2 759	171 874	160 938
<b>Total</b>	<b>294 142</b>	<b>4 980 680</b>	<b>1 286 293</b>

**NOTE N°25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 209.748 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>30/06/2021</u></b>
Pénalités de retard sur non-recouvrement des dettes fiscales et sociales	-166 851	-166 023	-1 619 354
Autres (pertes ordinaires)	-42 897	-20 961	-531
<b>Total</b>	<b>-209 748</b>	<b>-186 984</b>	<b>-1 619 885</b>

**NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES**

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

**1- COMPTES COURANTS Actionnaires**

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en

charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux même des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Courant 2020, le montant du compte courant actionnaire de BINA CORP a été converti en capital.

De même il y a eu la suspension des intérêts sur le compte courant associé Lazhar STA (Cf note explicative II-1).

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2022 un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b>30/06/2022</b>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955
<b>Total</b>	<b><u>52 277 356</u></b>

**2- BINA TRADE**

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

La société BINA Trade a facturé courant le premier semestre de 2022 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 503.398 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 333.326 DT au 30 juin 2022.

L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 30 juin 2022 à 20.438.342 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<b><u>30/06/2022</u></b>
Traites impayées	16 641 590
Factures impayées	931 830
Chèques impayés	135 800
Autres créances	1 926 613
Chèque en coffre	1 135 836
<b>Total des créances BINA TRADE</b>	<b>20 771 668</b>
Solde fournisseur BINA TRADE	-333 326
<b>Solde BINA TRADE net</b>	<b>20 438 342</b>

Il est à noter que des négociations ont été engagées avec BINA Holding (société mère ultime de BINA TRADE) afin de trouver un accord à l'amiable pour le recouvrement de cette créance. Ainsi, et en date du 23 et 29 juin 2022, et dans le cadre d'un plan d'action visant l'assainissement des créances douteuses relatives à la société BINA Trade, le conseil d'administration de CARTHAGE CEMENT s'est réuni et a examiné un projet d'assainissement de cette créance présenté par la société BINA Holding. Le projet en question est en cours de finalisation à la date de la publication des présents états financiers intermédiaires et il est attendu qu'un accord définitif sera signé entre les deux parties avant la fin de l'année 2022.

**3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)**

En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT



au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2022 s'élève à un montant hors taxes de 351.805 DT. Le solde fournisseur arrêté au 30 juin 2022 s'élève à 20.080 DT

#### 4- PETROLCEM

Au cours de l'exercice 2022, la « STE PETROLCEM », associé de la société Carthage Cement dans le capital de « MANDUCEM », a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant en HT de 11.588.730 DT. Le solde client de la société « PETROLCEM » est de 152.226 DT au 30 juin 2022.

#### 5- MANDUCEM SRL

Au cours de l'exercice 2022, la société « MANDUCEM SRL », filiale de la société Carthage Cement, a acheté auprès de Carthage Cement du clinker pour un montant en HT de 406.684 DT. Le solde client de la société « MANDUCEM SRL » est de 615.184 DT au 30 juin 2022.

#### 6- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

##### 1-Autres parties liées

<u>Autres actifs courants</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31-déc-21</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	129 401	131 487
Jugartha Manutention	3 900	3 900
<b>Total actifs</b>	<b>757 989</b>	<b>760 075</b>
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
<b>Total passifs</b>	<b>42 592</b>	<b>42 592</b>

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m<sup>2</sup> pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2022 s'élève à un montant hors taxe de 2.500 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement

détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 129.401 DT au 30 juin 2022.

- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2022. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 30 juin 2022.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m<sup>2</sup>, payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 30 juin 2022.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1er janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 30 juin 2022.

**NOTE N°27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
<b>1/ Engagement données</b>	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	261 960
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	790 443 346
*Nantissement	720 700 634
c) Effets escomptés et non échus et Factoring	45 605 379
d) Impayés Commerciaux non débités	32 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 557 043 319</b>
<b>2/ Engagements reçus</b>	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TN	11 060 000
<b>TOTAL</b>	<b>11 060 000</b>

Tunis, le 6 septembre 2022

Messieurs les Actionnaires  
de la société CARTHAGE CEMENT SA  
Lotissement Les jardins du Lac  
1053 Tunis

## **Messieurs,**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT » ou « société ») portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022. Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres de 182.793.435 DT, y compris le résultat bénéficiaire de la période s'élevant à 15.305.235. DT. La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Justification de notre conclusion avec réserves

1. Comme indiqué dans la note 26 aux états financiers intermédiaires relative aux parties liées, le solde net de la créance sur BINA TRADE (partie liée) a atteint un montant de 20.438.342 DT au 30 juin 2022 (y compris les effets escomptés et non échus). L'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, la société détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 21.018.175 DT au 30 juin 2022. Il est à noter, et comme mentionné dans la note 26, BINA Holding (la société mère ultime de BINA TRADE) a entrepris des discussions avec CARTHAGE CEMENT afin de trouver un accord à l'amiable pour la résolution de cette situation. Un projet d'accord entre BINA Holding et CARTHAGE CEMENT est actuellement en cours de discussion entre les deux parties. Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations disponibles à la date du présent rapport, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier leur caractère recouvrable ou pas.

2. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note V aux états financiers intermédiaires, CARTHAGE CEMENT a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux, se détaillant comme suit :
  - Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. À la suite d'un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En août 2012, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance et en appel en faveur de l'administration fiscale. La société a porté l'affaire devant la cour de cassation et n'a pas constaté l'impact de ces jugements dans ses livres.
  - Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Un arrangement partiel a été conclu en décembre 2017 et a été constaté en comptabilité. La société a néanmoins reçu une notification de taxation pour un montant résiduel de 619.552 DT qu'elle a contesté devant les tribunaux. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 26 février 2020. La société a interjeté en appel ce jugement.
  - Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société «Les Grandes Carrières du Nord» (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : CARTHAGE CEMENT SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier

au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 à CARTHAGE CEMENT ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. CARTHAGE CEMENT a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres. Il est à noter que dans une correspondance entre l'administration fiscale et la cour d'appel du 28 décembre 2016, le montant de la taxation a été ramené à 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

La provision constatée en couverture des différents contrôles susmentionnés s'élève au 30 juin 2022 à 2.770.873 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces contrôles. Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

### Conclusion

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence éventuelle sur les états financiers intermédiaires des situations évoquées dans le paragraphe «Justification de notre conclusion avec réserves», nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de CARTHAGE CEMENT au 30 juin 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

### Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur:

1. La note II.1 aux états financiers qui décrit le litige opposant actuellement la société aux constructeurs de la cimenterie. La cour d'appel a émis un jugement, en date du 15 novembre 2019, condamnant solidairement des représentants légaux des sociétés FLsmidth, PROKON, EKON (constructeurs de la cimenterie) ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA, Belhassen Trabelsi et deux intermédiaires (représentants de la société FLsmidth en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à CARTHAGE CEMENT (selon le cours historique) au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. CARTHAGE CEMENT a porté cette affaire en cassation et a réclaté, en plus du montant en principal, les pénalités de retard indûment payés, ainsi que les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Par ailleurs, et compte tenu de l'avancement des procédures liées à cette affaire et de la reconnaissance faite par l'une des parties condamnées des faits reprochés, la société a procédé en 2020 à la comptabilisation de l'impact de ce jugement dans ses comptes ce qui a donné lieu à un gain de 16.542.610 DT. La société a procédé aussi à la suspension de la constatation des intérêts sur le compte courant Lazhar STA. En 2022, la société a entamé aussi un processus d'arbitrage international pour cette affaire.

2. La note II-2 aux états financiers qui décrit le différend qui oppose actuellement CARTHAGE CEMENT à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie). CARTHAGE CEMENT réclame un montant de 12.6 MDT relatif principalement à la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui aurait dû être réalisée par cette dernière avant le transfert de la cimenterie et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties. A cet effet, la société a procédé à la comptabilisation en 2020 d'un gain de 2.816.071 DT correspondant au montant des dettes dues par CARTHAGE CEMENT à NLS.
3. La note II-3 aux états financiers qui décrit l'affaire en justice qui a été intentée par CARTHAGE CEMENT en 2020 et se rapportant à un soupçon de commission illégale dans le cadre du contrat d'exploitation de la cimenterie par la société NLS.

Les procédures liées aux trois affaires susmentionnées sont toujours en cours à la date du présent rapport, leur impact définitif sur les états financiers intermédiaires ne peut pas ainsi être déterminé.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points

*Les Commissaires aux Comptes*  
*Associés M.T.B.F*

*F.M.B.Z KPMG TUNISIE*

*Ahmed SAHNOUN*

*Mohamed HZAMI*